

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six septembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 17 Septembre 2019.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian , SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : Sophie MARQUET, Patrice POUBLAN.

Secrétaire de séance : Mme Paulette SARRAZIN.

Après lecture donnée par André LE MOIGNE , le compte rendu de la dernière réunion, en date du 14 Mai 2019, est approuvé à l'unanimité par les membres présents

001 : TRAVAUX :

CIMETIERE :

Procédure de reprise : Les travaux sont terminés, les conseillers qui sont allés sur place sont très satisfaits du travail réalisé par les Pompes Funèbres TURANI. L'escalier situé sous le porche a été refait pour être plus accessible ; Christian PERAUDEAU propose d'y installer une rampe.

L'entreprise EPOC sera contactée pour actualiser le plan.

Jean-François LACAMPAGNE présente une photographie d'un cimetière avec des allées en herbe.

Règlement : Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place un règlement intérieur du cimetière, sous forme d'un arrêté municipal.

Tarifs Concessions :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 02 Avril 2019 par laquelle il a approuvé le principe de création d'un espace cinéraire et d'un jardin du souvenir au cimetière communal ; il annonce que ce dernier vient d'être aménagé. Il informe également que les travaux de reprise des concessions, dans la partie retenue, sont terminés.

Monsieur le Maire prévient de la nécessité de fixer les tarifs de ces nouveaux équipements et de revoir celui des concessions dans le cimetière. Il signale également l'utilité de mettre en place un règlement du cimetière pour gérer au mieux ce lieu très sensible et ce dans le respect de tous.

Monsieur Le Maire communique les tarifs des communes voisines pour informations et les conseils obtenus auprès des professionnels pour la durée des concessions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

De FIXER, à compter du 1^{er} Octobre 2019, les tarifs suivants au cimetière :

Espace cinéraire :

Pour les cases cinéraires au sol : concession trentenaire 380,00 € par case

Pour la dispersion au jardin du souvenir 80,00 € par dispersion.

Pour garantir les identifications, ces tarifs comprennent une plaque gravée au nom de la Famille pour les cases cinéraires ou la gravure du nom et prénom sur la stèle du souvenir ; c'est la commune qui se chargera de cette démarche.

- **Cimetière :**
 - o Pour les tombes simples ou doubles : concession trentenaire 15,00 le m²
 - o Pour les caveaux : concession perpétuelle 30 € le m².
- **Dépositaire ou Caveau d'Attente Communal :**
 - o période de 3 mois gratuite
 - o A partir du 4^{ème} mois payant avec un délai maximal de 3 mois : 20.00 € par mois.

Les familles s'engagent à ne pas laisser les corps plus de six mois, passé ce délai le règlement mentionnera la procédure à adopter par la commune.

- De CHARGER Monsieur Le Maire de mettre en place un règlement du cimetière et de l'espace cinéraire.

ACCESSIBILITE DE LA SALLE COMMUNALE :

Monsieur Le Maire et Christian PERAUDEAU font le point sur les travaux à la Salle Communale, la réception de ces derniers est prévue le 15 Octobre 2019. Il reste encore pas mal de finitions. La porte pour les toilettes n'est pas arrivée. L'emplacement du Flash d'alerte visuelle fait l'objet d'un débat.

SECURISATION DU ROND- POINT DE MITTON :

Suite à sa venue en Mairie, le responsable du Centre Routier Départemental a fait parvenir un relevé de la situation avec les éléments pris en compte (vitesse, arrêts scolaires, ...) et une ébauche d'un aménagement susceptible d'apporter une réponse.

Pour aller vers la phase chiffrage et propositions d'aménagement, il convient de se rapprocher d'un bureau d'études voirie. Il est décidé de se rapprocher du Conseiller Départemental.

002 : URBANISME ;

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLUI. :

Chaque Conseiller a reçu le Projet de PADD, présenté lors du Forum des élus à la Bernos-Beaulac le Jeudi 12 Septembre 2019. Les Adjoints Jean-François LACAMPAGNE et Paulette SARRAZIN participaient à cette présentation ainsi que le secrétaire de Mairie.

Certains Conseillers demandent s'ils peuvent avoir plus de temps pour étudier ce document afin d'en débattre, car il est assez complexe.

Le Maire est favorable car l'ordre du jour n'est pas terminé. Le débat du PADD aura lieu lors de la prochaine réunion prévue dans trois semaines avec un ordre du jour plus léger ou exclusivement réservé à ce débat.

AUTORISATION DIVISION FONCIERE « LA HARGUE » :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au Dépôt d'une Déclaration Préalable pour une division foncière et d'une demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel pour des terrains situés en Zone U du PLU lieu-dit « La Hargue », qui ont fait l'objet d'un arrêté favorable, il convient d'entreprendre une extension du réseau électrique et de créer une réserve incendie.

Le Conseil demande le coût de cette opération, Monsieur Le Maire répond qu'il a sollicité les services du Syndicat Départemental d'Electrification Rurale, du Syndicat des Eaux et diverses entreprises pour la réserve Incendie. Devant le coût élevé estimé à 25 000 €, le Conseil Municipal demande au Maire si les propriétaires vendeurs peuvent contribuer au financement de la partie réseau estimée à 8 000 €. Monsieur Le Maire répond qu'il a évoqué avec un des ayants-droits cette possibilité, soit une contribution volontaire versée à la commune, mais après concertation avec les autres ayants-droits, cette éventualité n'a pas été retenue.

Le Conseil Municipal s'élève contre cette situation qui oblige la collectivité à financer des équipements pour permettre à des privés de faire des profits. Il est donc décidé après conseil auprès des différents gestionnaires de réseaux et vu les investissements en cours et le peu de moyen de la commune de n'entreprendre des travaux que contraints et le plus tard possible. Le choix de la mise en place de la réserve incendie, sur l'emplacement réservé positionné sur cette parcelle lors de l'élaboration du document d'urbanisme, document qui entraîne cette situation, est maintenu.

Ce dossier qui traduit les conséquences pécuniaires de la mauvaise étude des réseaux, lors de l'élaboration du PLU de 2012, nous incite à la plus grande prudence pour le PLUI en cours d'élaboration.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu du Conseil Communautaire du 05 Septembre 2019.

ATELIER DE DECOUPE :

La gestion de l'Atelier de découpe a été confiée à la SEM : Société de Bazadaise de Découpe en lieu et place de la SE Négoce qui n'a pas apporté tous les éléments pour que sa candidature soit retenue.

Le montage juridique de la Société Bazadaise de Découpe a été adopté par le Conseil Communautaire et le Président est René CARDOIT.

Un débat entre M. DUBERNET et M. BOSSET sur le rejet de la candidature de la SE Négoce et la création et la désignation d'un élu à la tête de la SEM, à savoir M. CARDOIT, comme Président a été assez fourni. M. BOSSET n'a d'ailleurs pas pris part au vote .

ABATTOIR :

Le rapport d'activité de l'abattoir a été présenté, le bilan est très positif les tonnages ont progressés, le poste de Directrice n'a pas été remplacé. Le bilan financier devient positif depuis le début de l'année.

004- LES SYNDICATS :

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 27 Juin 2019 à laquelle il assistait accompagné de Paulette SARRAZIN.

Transports :

Une convention a été passée avec la Région Nouvelle Aquitaine, le prix pour les familles est de 30 € par enfant et par an. La participation pour le cofinancement des accompagnateurs versée par la Région sera de 3 000 € par an.

Conventions avec CDC du Bazadais :

Les conventions avec la Communauté de Communes pour la fourniture des repas et l'occupation des locaux par les services de l'Accueil Périscolaire, Accueil de Loisir Sans Hébergement et Point Accueil Jeunesse sont renouvelées.

Local Social :

Le comité Syndical a validé la réalisation de ce bâtiment. Le montant estimé de travaux est de 120 473.60 HT , le plan de financement est arrêté avec 32 910.50 de DETR subvention Etat et 15 000 € de Subvention du Département, le reste en autofinancement avec recours à un prêt.

Self :

Une visite proposée par la société Ansamble a été organisée pour visiter un self-service pour la cantine , il en ressort qu'il y a moins de gaspillage alimentaire mais qu'il faut plus de vaisselle et plus de personnel. Le coût estimé pour la mise en place d'un self est estimé à 30 000 €.

Impayés Cantine :

Au niveau des impayés de la cantine la somme due était de 7 130.39 € le jour de la réunion. Depuis cette situation a évolué favorablement car le montant est passé à ce jour à 1500 € ; André LE MOIGNE remercie la secrétaire pour son travail pour récupérer cette créance.

Divers :

Un point a été fait sur les agents du SIVOS avec notamment le retour d'agents en arrêt de travail , sur l'effectif global des élèves et sur la répartition de ces derniers par classe.

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 31 Juillet 2019 au cours de laquelle les rapports d'activités annuels 2018 ont été présentés. Il communique dans le détail ceux qui concernent la commune.

Alimentation en Eau Potable :

Nombre d'abonnés 2 369 soit 1 de moins que 2017
Volume mis en distribution : 307 335 m³
Volume d'eau consommé : 237 055 m³
Volume comptabilisé : 211 698 m³
Production maximale journalière 1 529 m³ (en août)
Rendement réseau : 80 %
Longueur Réseau : 347 km
Indice de perte 0.47 m³ par Km et par jour.

Il donne également les tarifs au 1^{er} Janvier 2019

Assainissement Non Collectif :

Nombre d'Installation : 1 812
Contrôles de conception :
 Construction neuves : 9
 Réhabilitations : 18

Contrôles de réalisation :
 Construction neuves : 6
 Réhabilitations : 13
Dont 18 Conformes et 1 non conforme.

Contrôles installation existantes : 269.

Il donne également les tarifs au 1^{er} Janvier 2019 pour ce service.

Monsieur Le Maire le remercie et le Conseil approuve ces rapports et prend acte de leurs présentations.

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion,

Il parle du manque à gagner si la mise en place des consignes des bouteilles plastiques devient effective ; en effet le coût de revient de la collecte du tri sélectif est actuellement à 2 € par habitant avec la revente du plastique des bouteilles, si cette recette disparaît il faudra compter 12 € par habitant.

Il évoque ensuite la reprise au 1^{er} Mars 2020 de l'usine ASTRIA , par VEOLIA à la place de SUEZ et précise que cela va entraîner d'importantes modifications au niveau des tarifs.

A ce jour SUEZ facture :

- 84 € la tonne pour la Métropole
- 100 € la tonne pour les Autres Syndicats

Avec VEOLIA, le montant va passer à :

- 51 € la tonne au lieu de 84 € pour la Métropole
- 115 € la tonne pour les autres Syndicats jusqu'en 2025 et après 195 € la tonne.

Il est donc d'actualité de relancer le projet de centre d'incinération mutualisé entre les Communauté de Communes du secteur, pour ne plus être tributaire des tarifs liés à la Métropole.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

ACHAT DE MATERIEL :

Le lave-vaisselle de la salle communale ne fonctionne plus correctement avec un temps très long du à un problème de chauffe. Ce matériel qui a 20 ans doit être remplacé. Le Conseil Municipal valide la proposition de prix des Ets PARIENTE de Bazas pour un équipement similaire soit 2 466.00 € H.T avec la pose d'un adoucisseur d'eau.

TRAITEMENT TERMITES MAIRIE :

Lors de sa venue pour le traitement de l'extension de la salle dans le cadre des travaux d'accessibilité handicapés, l'entreprise Callisto, a fait une proposition pour la Mairie.

Ce bâtiment a été traité lors des travaux d'aménagement il y a 10 ans ; mais on note à nouveau la présence de termites.

Le Conseil est favorable pour passer un contrat sérénité pour assurer l'installation et le suivi de ce programme renforcé pour un coût de 1076.57 € H.T.

PROJET ELEVAGE PORCS BIO :

Monsieur Le Maire communique les informations par rapport à un projet d'élevage de porcs bio, présenté par M. MENEAUD qui envisage d'acquérir une propriété agricole. Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection dans la mesure où toutes les règles et prescriptions liées à cet élevage sont observées. Le Conseil Municipal souhaite que ce dossier aboutisse et salue la démarche de présentation.

ACCES CIMETIERE :

Hervé GUERIN qui est venu plusieurs fois au cimetière pour le suivi des travaux, fait part d'une observation effectuée lors de la dernière visite : il semble y avoir une possibilité de création d'un accès par le côté gauche le long du mur qui pourrait permettre aux véhicules et aux handicapés d'accéder. Christian PERAUDEAU également présent lors de cette visite propose d'évoquer cette idée avec le propriétaire riverain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 35